

SEANCE PUBLIQUE
du Lundi 29 Février 2016
à 18 h 00

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

2016-21

L'an deux mille seize et le vingt neuf Février à 18 h 00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à USSAC, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Président.

La convocation a été établie et affichée le Mardi 23 Février 2016.

PRESENTS:

Monsieur Michel BERIL, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Monsieur Michel BIGEAT, Madame Laurence BOISARD, Monsieur Alain BOISSERIE, Madame Patricia BORDAS, Madame Dominique BORDEROLLE, Monsieur Marc CHATEL, Madame Sylvie CLAUD, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Monsieur Jean-Marc COMAS, Madame Martine CONTIE, Madame Christine CORCORAL, Madame Isabelle DAVID, Monsieur Jean-Philippe DELAGE, Monsieur Philippe DELARUE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Dominique EYSSARTIER, Madame Josette FARGETAS, Monsieur Bernard FARRUGIA, Madame NADINE FAUCON, Madame Corinne FERLAND, Monsieur Frédéric FILIPPI, Monsieur Daniel FISCHER, Monsieur Jean-Paul FRONTY, Monsieur Jean-Marie GALAUD, Monsieur Yves GARY, Monsieur Jacques GENESTE, Madame Fatima JACINTO, Madame Marie-Josée JACQUET, Madame Martine JOUVE, Madame Françoise JUILLAT, Madame Shamira KASRI, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Hélène LACROIX, Monsieur Cyril LALISSE, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Yves LAPORTE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Régis LESCURE, Monsieur Michel LESECO, Bernard LONGPRÉ, Monsieur Robert LOURADOUR, Monsieur Christian MANIERE, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sandrine MAURIN, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Madame Pierrette MOULENE, Monsieur Philippe MOUZAC, Monsieur Sébastien NEYRAT, Monsieur André PAMBOUZZOGLU, Monsieur François PATIER, Monsieur Christophe PATIER, Monsieur Nicolas PENNEL, Monsieur Jean-pierre PESTOURIE, Monsieur Raymond PEYRAMAURE, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès-Lilith PITTMAN, Madame Nicole POULVEREL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Stéphane RAYNAUD, Madame Justine ROQUE, Monsieur Guy ROQUES, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Monsieur Jean-Jacques SANS, Monsieur Jean SANTOS, Madame Sophie SEGUY, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Philippe TILLET, Monsieur Didier TRARIEUX, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Monsieur Alain VACHER, Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN, Monsieur Jean Claude YARDIN, Monsieur Alain ZIZARD.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Madame Jean-Paul AVRIL	Madame Sylvie CLAUD	24/02/2016
Madame Anne COLASSON	Madame Laurence BOISARD	29/02/2016
Madame Najat DELDOULI	Madame Sandrine MAURIN	26/02/2016
Madame Sylvie LORENZON	Monsieur Jean-Paul FRONTY	05/02/2016
Madame Dominique NOAILLETAS	Monsieur Christian PRADAYROL	29/02/2016
Madame Güler OZKAN	Monsieur Franck PEYRET	29/02/2016
Monsieur Jean-Pierre VERNAT	Monsieur Jean-Pierre TRONCHE	25/02/2016

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Madame Nadine BRUNERIE, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Jean-Luc DUPUY, Monsieur Jean-Jacques POUYADOUX

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Madame Corinne FERLAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE ZONE L'ESCUPIER SUD, COMMUNE DE DONZENAC.

RAPPORTEUR : Madame Isabelle DAVID, Conseillère communautaire déléguée

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2013 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 décembre 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive,

Vu l'arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 fixant la composition du Conseil Communautaire de la CCAB en date du 18 Juillet 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 Septembre 2015 N° 2015-168 définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles,

Vu l'avis de France domaine en date du 7 Juillet 2015.

Exposé des motifs :

Dans l'optique de constituer une réserve foncière pour l'implantation d'activités économiques, la CABB a identifié une zone en bordure de l'autoroute A20, en face de la zone de l'ESCUДИER NORD existante et raccordée à l'autoroute A20 par l'échangeur N°47.

Ce foncier représente une surface d'environ 12ha73a05ca suivant le détail parcellaire ci-dessous :

Section	Numéro	Contenance	Acquisition emprise
ZC	49	86a30ca	86a30ca
ZC	50	1ha40a50ca	1ha40a50ca
ZC	72	41a40ca	10a55ca
ZC	97	12ha82a17ca	10ha35a70ca
TOTAL			12ha73a05ca

La contenance exacte sera définie après établissement d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur CHANOURDIE Noel, un accord a été conclu pour un montant forfaitaire de 400 000,00€ H.T, soit 3.14€/m²

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition du foncier ci-dessus détaillé à Monsieur CHANOURDIE Noel domicilié à Donzenac (19270) lieu-dit Gandoulène pour le montant forfaitaire de 400 000,00€ H.T.

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement,

Article 3 : d'imputer la dépense au budget concerné.

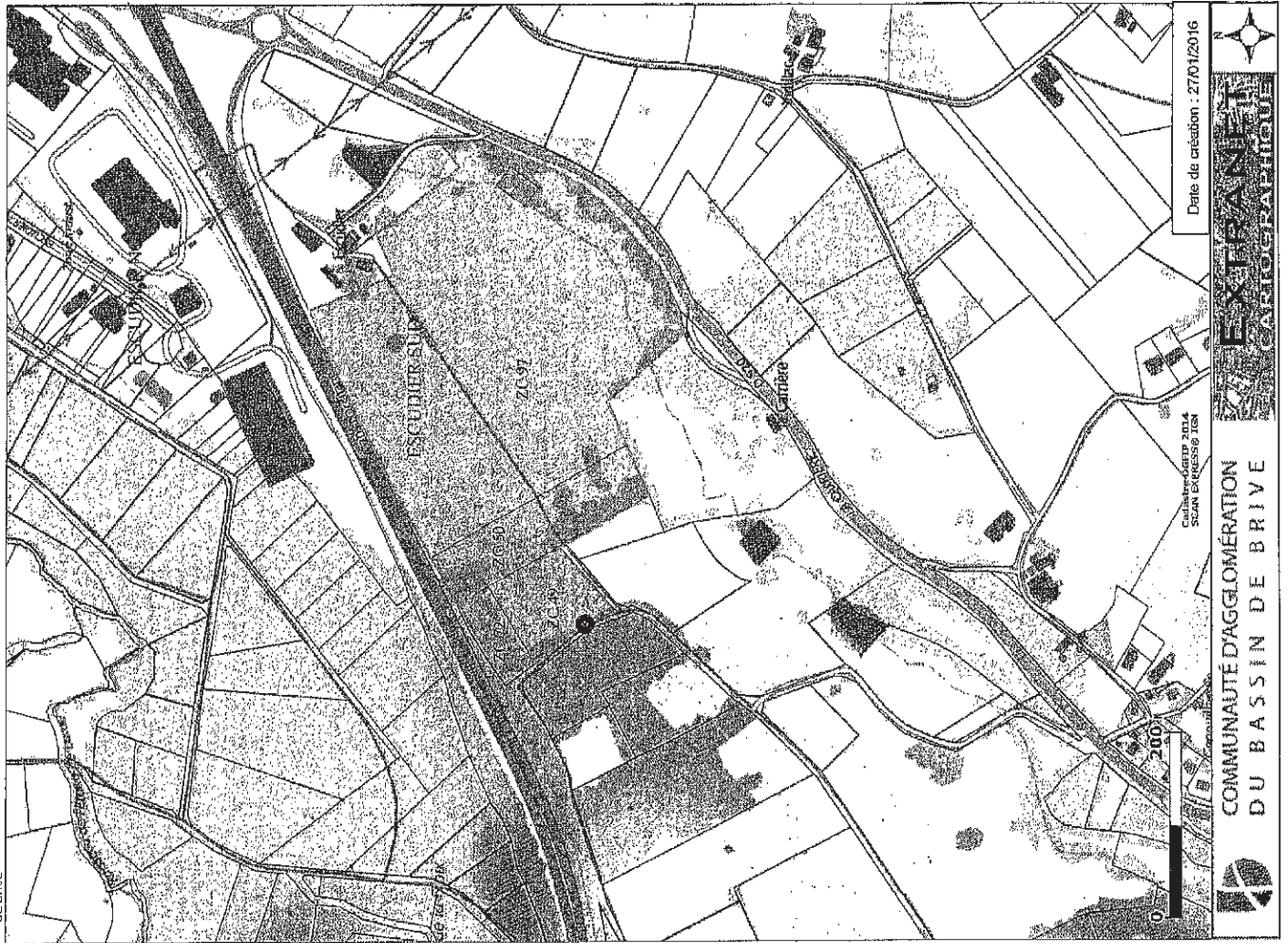
ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme


Le Président,
Frédéric SOULIER

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

EMPRISE DU FONCIER A ACQUERIR AUPRES DE
MONSIEUR CHANOURDIE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE



Date de création : 27/01/2016

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES
Service FRANCE DOMAINE
15 avenue HENRI DE BOURNAZEL
BP 239
19 012 TULLE CEDEX
tel : 05 55 20 50 00
fax : 05 55 20 11 94
mel : ddfip19.pgp.domaine@dgfip.finances
.gouv.fr



AVIS DU DOMAINE

N° 2015 - 072 V 0431

Enquêteur : JP BEZANGER

TYPE	REGLEMENTAIRE
DOSSIER COMPLET LE	23 JUIN 2015
DELAJ NEGOCIE	non
NOMBRE D'EVALUATIONS	1
1. Service consultant :	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE Commune de DONZENAC
2. Date de la consultation :	04 JUIN 2015
3. Opération soumise au contrôle (objet et but)	Valeur vénale de terrains de nature agricole . Projet d' aménagement pour procéder à l' implantation d' une nouvelle zone d' activités. Dans le cadre d' une procédure a priori amiable.
4. Propriétaires	MR . MME CHANOURDIE
5. descriptif :	
Selon plans et détails joints au dossier ,	
La partie de la propriété concernée forme une unité foncière se composant de deux zones :	
Une zone essentiellement en nature de pré , presque plate , jouxte l' autoroute A20 et représente la majeure partie de l' emprise envisagée ;	
Elle est facilement aménageable et fait face à la zone de l' ESCUDIER NORD , située à l' opposé de cette voie de communication ;	
Une autre zone vallonnée , en nature de prés , terres et bois , est plus proche de l' ancienne route nationale ; elle doit faire l' objet d' aménagements spécifiques ;	
Superficie de l' emprise : à déterminer .	
Adresse :	ESCUDIER SUD 19 270 DONZENAC
Coordonnées cadastrales	Section ZC N°49 - 50 - 72 - 97p

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

Urbanisme - Situation au plan d'aménagement -
Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - État du
sous-sol - Éléments particuliers de plus-value et
de moins-value - Voies et réseaux divers

Zone Aua au PLU , à aménager pour un usage spécifique ;
Classement envisagé : Aui , zone d'activités diversifiées .

6. Origine de propriété

Ancienne (mais : ZC 49 - 72 : acquisition en juillet 2004) ,

7. Situation locative

Valeur Considérée comme Libre en l' absence d' éléments sur ce point
et dans le cadre d' une acquisition amiable .

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

ZONE plate jouxtant l' autoroute A20 : 3, 50 € / m2 ,

ZONE vallonnée et plus accidentée à drainer et aplanir : 1,75 à 2 € / m2 ;

OBSERVATIONS PARTICULIERES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la direction départementale des finances publiques .

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Tulle

Le 07 JUILLET 2015

Pour Le Directeur du Pôle Gestion
Publique ,

L' Inspecteur ,



JP BEZANGER

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20160229-2016-21-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016